



Montreuil, le 9 février 2018

## DROIT DE REPONSE !

Il n'est pas dans la tradition de la CGT insertion probation de répondre aux provocations d'organisations syndicales, quelles qu'elles soient. La CGT Insertion Probation veut éviter de rentrer dans des pratiques syndicales où les syndicats sont plus occupés à s'entre-déchirer qu'à faire face à l'Administration et à défendre l'intérêt des personnels qu'ils représentent. Toutefois, lorsque les propos deviennent mensongers, comme les derniers écrits de l'UFAP le sont, un droit de réponse s'en trouve légitimé.

L'UFAP, « 1ère organisation syndicale de l'Univers » pour ceux qui ne le sauraient pas encore, semble, comme à son habitude, faire primer sa campagne électorale sur l'intérêt des personnels d'insertion et de probation. Les élections professionnelles approchant, cette organisation syndicale n'arrive plus à se tenir et s'attaque aux autres organisations syndicales.

La CGT insertion probation étant dans l'action, pour et avec les personnels et non dans la réaction ni la récupération, cela semble pousser l'UFAP à attaquer, sans fondement et tout azimut, notre organisation. Si la CGT insertion probation peut faire fi de ces basses attaques, elle se doit de faire une mise au point face à la déferlante de contre-vérités déversées ces derniers temps.

Ainsi, **concernant la mobilisation pour la réforme statutaire**, l'UFAP parle de « *coup de canif de la CGT dans l'entente syndicale* ». En portant cette accusation l'UFAP ment et elle le sait. C'est à l'initiative de la CGT et non de l'UFAP qu'une rencontre entre organisations syndicales représentatives au CT SPIP avait été proposée, et ce suite à l'annonce du report de la réforme. Alors même que l'UFAP s'empressait, la veille de la rencontre entre OS, de communiquer sur le report de la réforme, réclamant une compensation indemnitaire uniquement (cf leur tract de l'époque), il était évoqué par la CGT SPIP au cours de cette réunion, parmi différentes hypothèses, un raccourcissement du calendrier d'application de la réforme sur deux ans et non plus trois.

Eureka pour l'UFAP qui voyait là une occasion de communiquer à outrance et de s'approprier, encore une fois, une idée qui n'était pas la leur.

Toujours est-il que cette réunion avait débouché sur une demande d'audience auprès de l'Élysée en intersyndicale. La CGT insertion probation, prenant acte de cette démarche en intersyndicale, a alors avisé les autres organisations de sa volonté d'appeler à une manifestation nationale le 1er février, date de mise en œuvre initialement prévue de la réforme statutaire.

L'UFAP, sous le prétexte de n'avoir pas été décideur de la date (devons-nous rappeler que c'est la CGT insertion probation qui était à l'initiative de cet appel et que c'est bien la CGT qui est majoritaire au sein des SPIP), a décidé de ne pas appeler à manifester. Elle n'a donc jamais été exclue de la journée d'action du 1er février, contrairement à ce qu'elle prétend.

**Ou quand les egos sont supérieurs à l'intérêt des personnels...**

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>

Une rencontre en intersyndicale à l'Élysée devait avoir lieu le 25 janvier 2018. Elle a été reportée. **La cause ? L'UFAP était trop occupée à négocier le prix de sa trahison concernant le mouvement des personnels de surveillance.** En effet, en signant en catimini un accord minoritaire n'apportant aucune avancée statutaire pour les personnels de surveillance alors en lutte, l'UFAP a institué un tournant sécuritaire dans les détentions au détriment tout autant des personnes détenues que des personnels qui seront une fois encore confrontés à de conditions de travail indignes et à une multiplication des tensions et des violences.

La CGT insertion Probation avait proposé à l'UFAP de s'associer à la mobilisation du 1er février, l'UFAP a décliné. Cette mobilisation s'est néanmoins tenue en réunissant près de 500 personnels et a ouvert la voie à une rencontre rapide avec l'Élysée. La CGT étant la seule organisation syndicale mobilisée à cette date, elle s'est vue proposer d'être reçue seule à l'Élysée. Mais les autres organisations syndicales, dont l'UFAP, ont également bénéficié par la suite d'une audience similaire. **Parler de trahison alors qu'on récolte les fruits d'une mobilisation à laquelle on a refusé de s'associer est simplement indécent.**

Notons également que l'UFAP, une fois de plus et comme en décembre 2015, a ici fait peu de cas des personnels de la filière insertion probation, à nouveaux exclus, pour ce qui concerne la revalorisation de la prime de sujétion spéciale des personnels en établissement.

**L'attention portée à notre filière semble donc fluctuante...**

**Concernant la CAP des CPIP :** sûrement frustrée de ne pas pouvoir tenir ses promesses faites à des collègues lors de ses déplacements dans certaines antennes SPIP, l'UFAP s'attaque à l'intégrité des élus CAP. En effet, parler d'« *absence de traitement équitable* » et d'« *opacité fumante* » lorsqu'on connaît les méthodes clientélistes de l'UFAP dans les CAP où elle est représentée, pourrait relever du comique si les enjeux n'étaient pas si importants pour les collègues. **Les critères de mobilité sont clairs, connus de tous et strictement respectés.**

**Voir l'UFAP réclamer des rangs de classements alors que ceux-ci ne sont pas respectés dans les CAP où elle siège a également quelque chose pour le moins de... surprenant.**

De même, dire que l'« *Administration avec le consentement des OS siégeant à la CAP refuse d'appliquer la loi* » qui prévoit une priorité pour faciliter le retour des personnels originaires des territoires ultras marins est particulièrement scandaleux et de mauvaise foi.

En effet, un accord avait été trouvé pour qu'une priorisation respectant les textes soit mise en place dès 2017 et **c'est suite à l'intervention de l'UFAP (et de FO), toutes deux non représentatives à la CAP des CPIP, que ces nouveaux critères de cotation n'ont pu être appliqués dès 2017.**

**La CGT Insertion Probation n'a aucune leçon à recevoir en termes d'intégrité et d'engagement pour les personnels des SPIP. L'approche des élections professionnelles ne justifie en aucun cas mensonges et approximations.**

**Davantage concentrée sur la prévention des risques psycho-sociaux au sein des services, la défense de notre identité professionnelle, et la juste reconnaissance de celle-ci par la mise en œuvre de la réforme statutaire, la CGT Insertion Probation ne gaspillera pas son énergie à répondre à chaque attaque.**

**L'intérêt des personnels exige que ce soit sur les attentes légitimes que notre énergie soit portée.**

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>